



Le 25

Août 2020

Mise en place – rentrée scolaire

A l'attention des associations utilisatrices du complexe sportif Aristide BERGES.

Suite aux obligations sanitaires concernant l'épidémie du COVID-19 nous sommes contraints de vous demander d'appliquer les dispositions suivantes au complexe sportif Aristide Bergès à SEYSSINET-PARISSET :

1/ Le responsable de l'association et les adhérents doivent porter un masque dans le complexe et utiliser le gel hydroalcoolique. Ils devront arriver en tenue adaptée. Une paire de chaussures spécifique sera apportée dans un sac. S'il y a utilisation d'une bouteille d'eau, elle devra être marquée par son utilisateur.

2/ Eviter que les adhérents se déplacent dans le complexe pendant les heures de cours.

A ce jour, les vestiaires, les douches et les gradins sont interdits aux pratiquants et au public.

Seuls les sanitaires sont ouverts. Les gardiens veilleront à la désinfection, il est donc souhaitable qu'une régulation soit appliquée.

Un sens de circulation sera tracé au sol, il est impératif de le respecter.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces dispositions imposent un coût, il est donc demandé aux responsables des associations d'être vigilants auprès de leurs adhérents afin que tout le matériel ne soit pas détérioré.

En cette période très compliquée, nous vous rappelons que les terrains extérieurs, tant que la météo le permet, seraient plus favorables à une pratique de cours collectifs.

Ces dispositions peuvent évidemment être modifiées en fonction des directives gouvernementales.

Nous comptons sur votre responsabilité pour faire respecter au mieux le protocole sanitaire et les contraintes fixées aux utilisateurs.

Nous sommes à votre disposition pour toute information.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

La Directrice générale des services

Marcelle TOMAS-PAYSSAN